

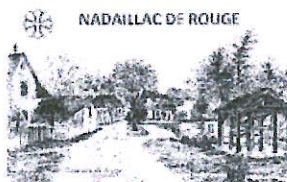
|                                       |
|---------------------------------------|
| RF                                    |
| Sous-Préfecture de GOURDON (LOT)      |
| Contrôle de légalité                  |
| Date de réception de l'AR: 28/11/2023 |
| 046-214602096-20231125-DE_2023_027-DE |

République française

Département du Lot

## COMMUNE DE NADAILLAC DE ROUGE

Séance du 25 novembre 2023 10 heures 00



Membres en exercice :

11

Présents : 10

Votants: 11

Date de la convocation: 13/11/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis CHASTRUSSE*

**Présents :** Francis CHASTRUSSE, Didier LAJUGIE, Jean-Jacques LAJUGIE, Nathalie LEYDIS, Stephane PRUNIERE, Christine BOSREDON, Florence LAFAGE, Agnes LEBRUN REDOULOUX, Tatiana MIERMON, Jean-Marc PARJADIS

**Représentés:** Agnes EHRENFELD par Francis CHASTRUSSE

**Secrétaire de séance:** Tatiana MIERMON

### Objet: Prix du Lot n°3 Lotissement Las Bouffios - DE\_2023\_027

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur et Madame TURGIS, demeurant à Nadaillac de Rouge souhaite acquérir le lot n°3 du lotissement communal « Las Bouffios », au prix de 23 500€

Ce lot figure au cadastre en section A numéro 2056 pour 1361m²

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 16/12/2022, le prix de vente de ce lot est fixé à 25 000€

### Le Conseil Municipal :

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

-De vendre à Monsieur et Madame TURGIS, le lot N° 3 du lotissement « Las Bouffios », parcelle référencée au cadastre en section A numéro 2056 pour un prix de 23 500€ vingt-trois mille cinq cent Euros, en incluant une commission d'agence de 2474. Euros, deux mille quatre cent soixante-quatorze Euros, la TVA sur la marge est à 0.00€.

Si la vente se fait, la commune touchera la somme de 21 026€, vingt et un mille vingt-six Euros

-Autorise Monsieur le Maire ou la première adjointe en son absence à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A NADAILLAC DE ROUGE les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire, Francis CHASTRUSSE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 28 / 11 / 2023  
et publié ou notifié  
le 28 / 11 / 2023



Le Maire, Francis CHASTRUSSE